



# CONTRAT D'ADHESION

Préalablement la signature du contrat, l'adhérent désigné ci-dessous (ou son représentant légal) reconnaît avoir pris connaissance des prestations proposées ainsi que des conditions générales.

## COORDONNEES DE L'ADHERENT

NOM: \_\_\_\_\_ PRENOM: \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_  
ADRESSE: \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ COMMUNE: \_\_\_\_\_  
EMAIL: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_

## LE RESPONSABLE LEGAL (Pour les mineurs)

NOM: \_\_\_\_\_ PRENOM: \_\_\_\_\_  
DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_  
ADRESSE: \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ COMMUNE: \_\_\_\_\_  
EMAIL: \_\_\_\_\_ GSM: \_\_\_\_\_

NB : Le contrat d'adhésion est un contrat à durée déterminée de 12 mois renouvelable tacitement si un courrier de résiliation n'est pas envoyé avec un délai minimum d'un mois de préavis, suivant les modalités reprises dans les conditions générales.

## ABONNEMENT

N° de contrat : TB 2023 -

6-8 ANS  9-12 ANS  ADULTES

MENSUEL 40€  TRIMESTRIEL 100€  SEMESTRIEL 190€  ANNUEL 350€

DOMICILIATION : 12 mensualités de 30€

VIREMENT  CASH

OBJECTIF PERSONNEL (FACULTATIF) :  LOISIR  COMPETITION

L'ADHERENT S'ENGAGE A SE METTRE EN ORDRE DE LICENCE AU PLUS TARD DANS LA SEMAINE SUIVANT LA SIGNATURE DE CE CONTRAT.

L'abonné déclare signer le présent contrat suite à une démarche spontanée de sa part.

Fait le ..... / ..... / 2022, à Chapelle-lez-Herlaimont. (L'Adhérent peut obtenir une copie par simple demande).

Pour l'ASBL Team Buonopane

Pour l'Adhérent

BUONOPANE Lucas

..... (NOM EN CAPITAL)

ASBL Team Buonopane  
N° d'entreprise BE0669.854.878  
Buonopane.l@live.be

69, rue de la hestre, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont  
BELFIUS BE11 0689 3172 5948 BIC GKCCBEBB  
Contact Lucas Buonopane – 0493 52 16 35

# UNIQUEMENT POUR PAIEMENT MENSUEL PAR DOMICILIATION



ASBL Team Buonopane  
BE11 0689 3172 5948  
69, rue de la hestre.  
7160 Chapelle-lez-Herlaimont  
Belgique

## Mandat de domiciliation européenne SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ASBL Team Buonopane, le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez d'un droit à un remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Vos droits concernant ce mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Tous les champs sont obligatoires.

### Identification du mandat : Contrat B2C

Référence du mandat: (Maximum 35 caractères)

ITIBI2I0I2I3I-I- | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Objet du mandat: Abonnement sportif

Type d'encaissement:  récurrent ou  unique  
(peut être utilisé plusieurs fois) (ne sera utilisé que pour 1 seul encaissement)

### Identification du débiteur (A compléter par le débiteur)

Nom:	_____	
(Maximum 70 caractères)		
Adresse:	_____	
(Maximum 70 caractères)		
Code Postal:	_____	Ville: _____
Pays:	_____	
(Vous trouvez votre numéro de compte IBAN et code BIC comme info sur vos extraits de compte)		
Votre numéro de compte (IBAN):	_____	
Code BIC de votre banque:	_____	
(BIC, maximum 11 caractères, pas obligatoire en Belgique)		

Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Lieu: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

### Signature<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le débiteur doit faire parvenir ce mandat au créancier.



# CONDITIONS GENERALES DE L'ABONNEMENT

Toute personne s'inscrivant aux activités de l'ASBL Team Buonopane est soumise aux présentes conditions dont elle est réputée avoir pris connaissance.

## 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir visité les installations du club et avoir pris connaissance d'un cours proposé (initiation), l'Adhérent déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible, l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des entraînements selon un prix et des modalités financières indiquées dans le présent contrat. Le planning de cours remis à l'inscription n'est pas contractuel et peut être modifié à tout moment sans aucune indemnité. Les cours sont suspendus au mois de juillet (fermeture annuelle de la salle) ainsi que les jours fériés et suivant les disponibilités de l'infrastructure mise à disposition.

## 2. DUREE, RECONDUCTION ET PAIEMENT

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de 12 mois et sera reconduit tacitement. Si l'Adhérent souhaite mettre fin à son abonnement à la fin de la période de 12 mois, il pourra le faire, moyennant un délai de préavis d'un mois minimum, par email (Buonopane.l@live.be). L'Adhérent devra s'assurer de la bonne réception de l'information par Lucas. Cet abonnement correspond à un droit d'accès aux cours et pour la durée prévue aux présentes. L'Adhérent demeure libre d'user de son droit d'accès aux cours en fonction de ses priorités avec la fréquence qu'il souhaite. Le montant de l'abonnement est perçu sans qu'il soit possible pour l'Adhérent de l'interrompre ou de le reporter pour une raison autre qu'un cas de force majeure. Par cas de force majeure, il est limitativement fait référence à une maladie ou un accident grave nécessitant une impossibilité de fréquenter le club pendant plus de deux mois et justifié par un certificat médical couvrant la période d'arrêt. Une copie du certificat doit être transmise par simple courrier ou email au plus tard 10 jours après le début de la période d'incapacité. Dans ce cas, les prélèvements par domiciliation de l'Adhérent ainsi que le bénéfice de l'inscription de son abonnement sont suspendus pendant la durée couverte par le certificat médical. L'abonnement commence à la date du premier paiement et se termine le dernier jour du mois, trimestre, semestre ou année payée. Les cotisations payées annuellement, semestriellement ou trimestriellement ne sont en aucun cas remboursables, pour quelque raison que ce soit.

## 3. PAIEMENT PAR DOMICILIATION

L'Adhérent ayant choisi le paiement par domiciliation s'assurera que son compte en banque est alimenté en suffisance pour que la domiciliation soit effectivement payée (généralement le 3 de chaque mois). En cas de non-paiement, et ce pour quelque raison que ce soit, l'Adhérent effectuera spontanément un paiement manuel du montant dû afin que le compte ASBL Team Buonopane soit crédité endéans les 5 jours. Passé ce délai, la domiciliation sera représentée, majorée de 5€ de frais administratifs.

## 4. GARANTIE DE PRIX

Le prix des mensualités est garanti pour la période initiale de 12 mois. Si l'ASBL Team Buonopane augmente son tarif, l'adaptation tarifaire est d'application à partir de l'échéance mensuelle qui suit la date de sa notification à l'Adhérent. Si l'ASBL Team Buonopane réduit son tarif, l'Adhérent en bénéficiera à partir de l'échéance mensuelle suivante.

## 5. FACULTE DE RESILIATION

a. A l'initiative de l'Adhérent : Les abonnements payés par domiciliation sont résiliables, après une durée minimum de 3 mois et en respectant un préavis d'un mois, par simple courrier ou email. L'Adhérent devra s'assurer de la bonne réception de l'information par Lucas. Toute résiliation est définitive. En cas de réabonnement éventuel endéans les trois mois suivant la résiliation, l'Adhérent devra s'acquitter des mensualités couvrant la période entre son départ et son retour au club.

b. A l'initiative de l'ASBL Team Buonopane : On se réserve le droit d'exclure de manière temporaire ou définitive tout Adhérent dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs, ou notoirement gênants pour les autres adhérents ou le personnel encadrant, ou non-conformes au présent contrat, suite au non-respect des consignes ou en cas de défaut de paiement, etc... En cas de résiliation à l'initiative de notre part pour un ou plusieurs de ces motifs, le montant des abonnements perçus restera acquis à l'ASBL Team Buonopane, sans préjudice de sa faculté d'engager toutes poursuites qu'il estimerait utiles.

## 6. ATTESTATION MEDICALE & LICENCE

L'Adhérent atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposées par l'ASBL Team Buonopane dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance. La licence à la fédération LFKBMO est obligatoire et se doit d'être réglée dans la semaine qui suit la signature de ce contrat au plus tard.

## 7. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

L'ASBL Team Buonopane respecte les dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée concernant le traitement de données à caractère personnel et, à partir du 25 mai 2018, par le Règlement (UE) 2016/679 (« le RGPD »). Le responsable du traitement des données à caractère personnel de l'Adhérent est l'ASBL Team Buonopane dont le siège social est situé à la rue de la hestre 69, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont. Les données à caractère personnel de l'Adhérent transmises lors de son inscription par message électronique ou le contrat d'adhésion seront enregistrées dans la base de données et traitées en vue de la gestion du fichier élèves, des produits et services proposés, de la réalisation d'études de marché, afin d'informer l'Adhérent de l'existence de nouveaux produits et services ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de campagnes de promotion et d'information. Les données à caractère personnel ne seront pas transmises à des tiers. L'Adhérent a le droit de réclamer un aperçu écrit gratuit de ses données à caractère personnel et, éventuellement, une rectification des données incorrectes, incomplètes ou non pertinentes au moyen d'une demande datée et signée adressée à l'ASBL Team Buonopane et accompagnée d'une preuve de l'identité de l'Adhérent (copie de la carte d'identité). L'ASBL Team Buonopane fournira l'aperçu au plus tard 45 jours suivant la réception de la demande.